

DOSSIER DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE DU CANDIDAT

Concours interne de Lieutenant de 2^{ème} classe de sapeurs-pompiers professionnels - Session 2023

Ce document sera remis aux membres du jury pour examen dans le cadre de l'épreuve orale d'admission

Il appartient à chaque candidat d'éditer et de rédiger le document final depuis un document vierge. Toutes les rubriques ici présentes doivent y figurer.

Votre dossier doit être rédigé en police Arial 11 interligne 1.

Le dossier professionnel est à retourner par voie dématérialisée (en dépôt sur l'espace candidat, ou par mail) au cdg69 **au plus tard le 30 avril 2023**. Tout dossier transmis hors délai sera refusé.

Nom et prénom du candidat : Date de naissance :

Date d'entrée dans la fonction publique : Date d'entrée dans la fonction publique territoriale (si différente) :

Exposé de l'expérience professionnelle du candidat au regard de son parcours professionnel et de sa formation professionnelle et continue

- A. *Description du parcours professionnel en précisant les domaines fonctionnels dans lesquels le candidat a exercé ses fonctions ainsi que les compétences acquises et développées à chaque étape de ce parcours, y compris dans l'exercice d'une activité syndicale*
- B. *Description des formations dont le candidat a bénéficié et qui lui paraîtront illustrer le mieux les compétences acquises au cours de son parcours professionnel*
- C. *Description d'une expérience professionnelle marquante, ou réalisation d'un projet choisi par le candidat pour illustrer ses compétences et la manière dont il les a mobilisées*
- D. *Description des motivations pour se présenter au concours interne de Lieutenant de sapeurs-pompiers professionnels (trois pages maximum)*

Annexe (facultative)

Synthèse de travaux réalisés (note, rapport, étude...) (deux documents maximum)

Déclaration sur l'honneur

Je, soussigné(e)....., déclare sur l'honneur l'exactitude des informations déclarées.

Fait à, le

Signature